

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, Mlle BOSSON Carine, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine

ABSENT EXCUSÉ : M. SONNEMANN F.

ABSENT : M. REYNES X.

Dans un premier temps, M. le Maire souhaite remercier l'ensemble des bénévoles qui ont aidés à la réalisation du vide grenier du 28 septembre en leur donnant rendez-vous pour 2009.

M. CHANEL M. a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 04 septembre 2008 est examiné.

Mme JOUANNET s'étonne de l'existence d'une régie pour les tickets de cantine et d'une régie pour l'abonnement, il lui est répondu qu'il s'agit d'une demande de la perception.

M. VUAILLET souhaite savoir si la promesse de vente de terrain au centre culturel des Musulmans du Pays de Gex est soumise à l'obtention du permis de construire, il lui est répondu que oui.

Le compte rendu de la réunion du 04 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Les factures du mois de Septembre sont examinées.

M. ALLIOD souhaite que le Crozet Contact informe de la présence d'un défibrillateur chez les sapeurs pompiers.

M. le Maire informe le Conseil qu'il souhaite mettre un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil, le dossier du contentieux dit de « La Thène », le Conseil donne son accord à l'Unanimité.

I – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET GÉNÉRAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Fonctionnement :

Il s'agit d'intégrer les recettes non prévues au budget primitif, de retirer le loyer du terrain mis à disposition de la SEMCODA, de réajuster certaines dépenses suite aux décisions du Conseil Municipal (embauche de personnel, garderie, emprunts) et en conséquences de diminuer le virement à l'investissement.

DEPENSES

| | |
|--|-------------|
| Chapitre 012 – Charges de personnel : | + 25 000 € |
| Compte 65 – Autres charges de gestion courante : | + 20 000 € |
| Compte 66 – Charges financières : | + 20 000 € |
| Chapitre 011 – Charges à caractère général : | - 15 000 € |
| 022 – Dépenses imprévues : | - 50 000 € |
| 023 – Virement à l'investissement : | - 175 900 € |

RECETTES

| | |
|---|-------------|
| Compte 74 – Dotations et participations : | +124 000 € |
| Compte 75 – Autres produits de gestion courante : | - 299 900 € |

Investissement :

DEPENSES

Il s'agit en recettes de modifier le virement du fonctionnement et en dépenses de retirer le giratoire du marais et la place de Villeneuve qui ne seront pas réalisés cette année, d'ajouter des dépenses non prévues au Budget Primitif en particulier l'achat de terrains.

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Bac rétention: | + 5 000 € |
| Trottoirs Villeneuve: | - 60 000 € |
| Giratoire route Télécabine: | - 400 000 € |
| Réfection Pont Allondon : | + 10 000 € |
| Place de Villeneuve : | - 140 000 € |
| Collecteur EP Chemin du Peillon : | + 10 000 € |
| Lotissement Marais Sud : | + 65 000 € |
| Trottoirs Ecole : | + 20 000 € |
| Compte 16 – Capital emprunt : | + 15 000 € |
| Article 2313 : | + 13 459 € |
| Chauffage Eglise : | + 15 000 € |
| Travaux logements Ecole : | + 30 000 € |
| Eau pluviale Poizieux : | + 60 000 € |
| Article 2315 : | + 18 000 € |
| Divers matériel – matériel Voirie : | + 15 000 € |
| Acquisition terrains : | + 200 100 € |

020 – Dépenses imprévues : - 39 000 €

RECETTES

021 – Virement de la section de fonctionnement : - 175 900 €
Compte 203-040 : + 13 459 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus.

II – DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET BOIS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, principalement pour affecter des travaux en dépenses d'investissements de façon à toucher les subventions afférentes :

Fonctionnement :

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 17 800 €
023 – Virement section investissement : + 25 930 €

RECETTES

Compte 773 – Mandats annulés sur exercice antérieur : + 8 130 €

Investissement :

DEPENSES

Compte 2318 – immobilisation en cours : + 25 930 €

RECETTES

Compte 021 – Virement section de fonctionnement : + 25 930 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus.

III DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGET V.T.T. :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, de façon à pouvoir effectuer les travaux sur le toit suite aux décisions de justice ainsi que quelques améliorations :

Fonctionnement :

DEPENSES

Compte 66 – Charges financières : + 900 €
022 – Dépenses imprévues : - 900 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général : - 5 000 €
023 – Virement section investissement : + 5 000 €

Investissement :

DEPENSES

020 – Dépenses imprévues : + 5 000 €
021 – virement section fonctionnement : + 5 000 €

Le Conseil Municipal par 16 voix pour et 1 abstention (M. ALLIOD), **ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus.

IV – AMÉNAGEMENT LOTISSEMENT DU MARAIS SUD – CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :

M. le Maire informe le Conseil que deux entreprises ont répondu à la consultation pour l'aménagement de la voirie du lotissement du Marais Sud :

- Entreprise NABAFFA, coût : 37 589,00 €H.T. ;
- Entreprise DEVILLE Frères, coût : 34 133,65 €H.T. ;

Après analyse des offres par le cabinet Dupont, maître d'œuvre de cette opération, M. le Maire propose d'attribuer le marché de travaux à l'issue d'une procédure adaptée, comme suit :

Lot Unique Entreprise DEVILLE Frères 34 133,65 €H.T.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'estimation initiale de ce lot s'établissait à 40 143,00 €H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché pour le lot Unique.

V – ACCUEIL SCOLAIRE :

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il appartient désormais à la commune, de mettre en place un accueil pour les élèves si 25% des professeurs se mettent en grève.

Mme VUILLEMET demande quelle formation doivent avoir les personnes mobilisables pour ce service ; il lui est répondu que la loi n'impose aucune formation.

Dans ce cadre, M. le Maire demande à la commission scolaire de travailler sur une liste de personnes bénévoles.

M. ALLIOD fait aussi remarquer que la Mairie doit souscrire une assurance couvrant ces bénévoles. A l'Unanimité, le Conseil valide cette approche.

VI – ACQUISITION TERRAINS AGRICOLES

En préalable, M. VUAILLET fait part de sa volonté de ne pas participer aux débats, une des ventes concernant sa famille.

M. le Maire rappelle les propos qu'il a tenus lors du dernier conseil pour l'acquisition du terrain appartenant à M. CHAPPAZ. Il propose à l'Assemblée de faire une offre pour ce terrain de 7,55 €/m² avec une indemnité d'éviction de 0,45€/ m², les frais de notaire étant à la charge de la commune.

M. ASSENARRE s'interroge sur la réaction de la SAFER face à ce prix. M. le Maire l'estime justifier de part la proximité des équipements communaux.

Le Conseil, par 15 voix pour et une opposition (R. MASSON) donne son accord à cet achat à un prix global de 8€/ m². Les frais de notaire restant à la charge de la commune.

VII – ZA FONTAINE SUCRÉE – AUTORISATIONS DÉPÔTS DÉCLARATION LOI SUR L'EAU ET PERMIS D'AMÉNAGER :

M. le Maire présente à l'Assemblée les plans d'aménagement établis par le cabinet Ducret-Gros, il ajoute que dans le cadre de cette zone, un règlement paysager sera mis en place et qu'une réflexion sera menée sur le maintien de l'autorisation de construire des logements sur ce type de zone.

M. le Maire demande à l'Assemblée, de l'autoriser à lancer l'aménagement de cette zone et plus particulièrement, à déposer la déclaration au titre de la Loi sur l'eau et le permis d'aménager.

M. CHANEL demande que soit réétudier le projet de bassin de rétention. Mme ALLAINGUILLAUME fait remarquer qu'il eut été préférable d'avoir plusieurs propositions de lots pour optimiser la gestion de la circulation.

M. le Maire informe les conseillers que ces remarques seront prises en compte, pour obtenir la meilleure solution au meilleur coût.

Le Conseil, par 16 voix pour et une abstention (M. CHANEL), autorise M. le Maire à déposer le permis d'aménager de cette zone et à déposer la déclaration au titre de la Loi sur l'eau.

VIII – VENTE AMBULANTE PARKING DE LA TÉLÉCABINE :

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de M. DAVIAU, pour la vente ambulante sur le parking de la télécabine.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une autorisation avait déjà été accordée à M. DAVIAU pour la saison 2007/2008. Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la location d'un emplacement à l'entreprise « La Galette d'Autrefois » pour un montant de 200.00 € la saison.

Un débat s'engage sur la mise en place d'une borne électrique pour éviter les nuisances sonores générées par un groupe électrogène, M. CHANEL est saisi de ce dossier.

M. FOURNIER demande que le ski club de Crozet puisse lui aussi bénéficier d'une autorisation pour la vente ponctuelle de crêpes. Demande accordée pour des ventes ponctuelles.

IX – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Trottoirs école : demande de devis faite à plusieurs entreprises,
- Devis Lachaux mur salle des fêtes- silo à bois : coût 2 908 €H.T., accepté à l'Unanimité,
- Busage fossé face aux tennis : deux entreprises contactées, devis Paulme mieux disant, coût 4 970 € H.T., accepté à l'Unanimité,
- Devis Jung régulation du chauffage Eglise : coût 10 193 €T.T.C., accepté à l'Unanimité,
- Relais Crozati : devis demandés pour le carrelage et l'étanchéité,
- Logements ancienne école : devis demandé pour remplacement des volets, devis pour le raccordement à la chaufferie bois reçu,
- Ecole, profilé en aluminium, accord à l'Unanimité pour la pose de ces éléments,

Commission environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Réflexion menée pour la réalisation d'aménagement de sécurisation, plusieurs constats :
 - il n'y a pas au hangar à bois de panneau interdisant l'accès au site, de même un grillage doit être mis en place pour sécuriser l'accès,
 - trottoirs école, des barrières pour canaliser le cheminement sont à prévoir, de plus il manque des panneaux signalant l'école,
- Taille des haies, certains particuliers ne taillent pas correctement les haies, un courrier type est en préparation à l'attention des personnes concernées,
- Fleurissement, les membres de la commission ont décidé d'attribuer un prix à :
 1. Mr et Mme Régis PELAZ, 152, route de Sergy, Villeneuve,
 2. Mr et Mme André FOUILLOUX, 471, chemin des Reinnets, Avouzon,
 3. Mr et Mme Alexandre MASSON, 839, route d'Avouzon, Avouzon,

La remise des prix se fera à la clôture de l'exposition Art et Culture le dimanche 16 novembre.

- Le comptage routier mis en place sur la route de la télécabine a pris fin le 02 octobre,
- Une réunion est prévue avec le Conseil Général de l'Ain pour l'aménagement des voies,
- Les marquages au sol ne sont plus conformes, dossier à l'étude avec la commission travaux,
- Le Parc Naturel Régional renouvelle sa charte, trois groupes de travail ont été constitués pour le diagnostic, la participation de la commune est souhaitée, les volontaires sont sollicités,
- Carrière : le P.N.R. a donné son accord pour aider la commune à réhabiliter la carrière et dans sa recherche de financement après la désignation d'un comité de pilotage.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Bonne fréquentation pour l'accueil périscolaire. Des demandes ont été faites par des parents de communes extérieures pour le Mercredi, Mme DONZE estime qu'il est important d'accepter leurs enfants ; ceci implique une modification de la convention qui spécifie une priorité d'accès aux enfants de la commune,
- La convention avec Familles rurales initiale prévoyait sa tacite reconduction tous les quatre ans, après réflexion, il semble plus judicieux de demander une révision complète de la convention tous les quatre ans. Un bilan sera fait avec Familles Rurales six mois avant l'échéance ; convention validée à l'Unanimité,
- Le Conseil valide à l'Unanimité le budget de la garderie pour la fin de l'année 2008,
- Pot d'accueil des nouveaux arrivants prévu le 7 novembre,
- Création d'une plaquette en plusieurs langues regroupant les informations utiles,
- Foulée du Pied des Monts du 5 octobre : remerciements à Mme Isabelle ROCHE et à tous les organisateurs,
- Projet en cours : récompenser les membres d'associations engagés depuis une longue durée,
- Crozet Contact : projets d'articles à faire parvenir, une autorisation spéciale doit être obtenue pour permettre de faire figurer les décès, mariages et naissances.

23h15 : Départ de Mme MALLOT

Commission urbanisme – M. BARBIER :

Permis de Construire de Septembre 2008 :

- PC Burgy François, 59 impasse des Griottiers, Avouzon, Crozet. Agrandissement d'une annexe au rez-de-chaussée et création d'un balcon à l'étage. Refusé,
- Modificatif de PC en cours : Farthouat Philippe, route d'Avouzon Crozet. Ouverture d'une fenêtre en façade. Accordé,

- PC Castinet Thierry : modification de PC en cours de validité. Accordé le 18 septembre

Déclaration Préalable de Septembre 2008 :

- DP Allen Nicholas, 56 rte de Flies à Avouzon, création d'une fenêtre en façade. Pas d'opposition,
- DP Jiva Hill Park Hotel. Implantation d'un abri "aéro bulle ". Pas d'opposition,
- DP Rodriguez Nicole, 769 route d'Avouzon. Pose de 10 m2 de panneaux solaires. Pas d'opposition,
- DP Cuellar Michel, 16 route de Sergy, Villeneuve :
 - Création d'un abri voiture de 14,76m2 : pas d'opposition,
 - Réalisation d'une clôture en pierre avec balustrade en fer forgé et portillon : pas d'opposition,

X – CONTENTIEUX LA THENE

M. le Maire fait un rappel sur ce dossier, l'ancienne municipalité ne souhaitant pas donner suite à ce projet, la SEA « La Thène » a attaqué la commune en réclamant une indemnité de perte de profit.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Tribunal Administratif de Lyon du 12 septembre dernier, mettant en demeure la commune de produire un mémoire sous un mois suite à la requête du **10 mai 2007** à laquelle aucune suite n'avait été donnée par l'exécutif précédent.

M. le Maire a contacté l'avocat de la commune, Maître Liochon, qui va solliciter une prolongation de délais dans un premier temps pour permettre l'analyse de ce dossier.

XI – DIVERS

1. Informations diverses :

- Bail Relais Crozati : M. le Maire évoque à l'Assemblée la réunion qu'il a eu avec M. Lévêque et Maître Pellier, le bail précaire prenant fin le 31/10/2008, M. le Maire propose aux conseillers d'accepter un bail commercial de neuf ans à compter du 1^{er} novembre, avec un bail de 2 550 €H.T. jusqu'au 31 avril 2009 puis de 3 750 €H.T. dès le 1^{er} mai 2009.

M. le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation de signer ce bail avec une clause spécifique de maintien de l'activité d'hôtel restaurant et mise à disposition de la licence IV.

Le Conseil municipal autorise, par 15 voix pour et une abstention (M. ALLIOD), M. le Maire à signer ce bail commercial,

- M. le Maire informe le Conseil de la signature de la vente d'un terrain communal au profit des époux Burckhart,
- M. le Maire informe l'Assemblée que le SIVOM de la Valserine entame la révision de son P.L.U., la commune est associée à cette élaboration, des volontaires sont sollicités pour assister aux réunions,
- M. le Maire rappelle aux conseillers l'arrêté de M. le Préfet autorisant les battues administratives aux sangliers dans les réserves de chasse de la Réserve Naturelle de la Haute-Chaine du Jura,
- M. le Maire fait part aux conseillers d'une demande la société Andréa Taxis, qui souhaite acquérir un terrain sur la zone d'activité, pour ses activités de taxis et de vente de pneumatiques,
- Réunion publique à prévoir avec les riverains du Chemin des Longets pour les informer des travaux menés dans le cadre du lotissement « Les Veudets » et de l'abattage des arbres,
- M. le Maire informe l'Assemblée de l'accident d'un berger qui a nécessité son hospitalisation. Il lui souhaite un prompt rétablissement et il remercie Messieurs Baguet B., Risse R. et Masson R. pour s'être occupés du troupeau,

Séance levée à 23 h.40.